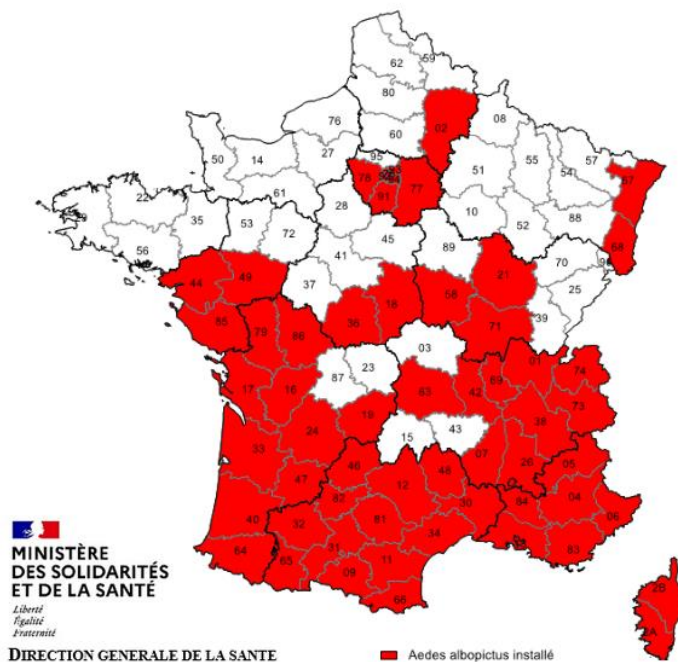


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 16 juillet 2020

Carte des départements où l'installation d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2020



Moustique tigre : ensemble, tenons-le à l'œil !

En métropole, le moustique tigre s'est développé rapidement depuis 2004, pour être désormais implanté dans 58 départements. Tous les moustiques ne transmettent pas de maladies, mais *Aedes albopictus*, moustique d'origine tropicale, également appelé « moustique tigre », est le vecteur potentiel de maladies virales telles que la dengue, le chikungunya et le Zika.

La lutte contre le moustique tigre fait partie intégrante de la lutte antivectorielle (LAV).

En Grand Est, le moustique tigre a été signalé dans les deux départements alsaciens depuis 2015/2016. Il n'a pas fait l'objet de signalement dans l'Aube pour le moment.

La lutte contre le moustique tigre : le rôle des agences régionales de santé et les missions des opérateurs

En application du code de la santé publique, les ARS sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations. Elles sont également en charge des mesures de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les personnes atteintes de maladies transmises par les moustiques tigres (dont la dengue, le chikungunya, le Zika, ...).

Cette démarche est nouvelle au niveau national et répond à l'augmentation constatée de la pression par cet insecte vecteur, qui colonise très rapidement de nouveaux territoires, notamment à la faveur des évolutions climatiques. Systématiser la surveillance et la recherche du moustique tigre, c'est se doter d'une capacité d'anticipation en cas de problématique sanitaire avérée et protéger la population.

En juin 2020, l'ARS Grand Est a missionné des opérateurs habilités pour déployer un réseau de pièges pondoires, permettant de détecter la présence du moustique tigre, notamment sur des sites à risque

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

d'importation (ex : ports et aéroports au titre du Règlement Sanitaire International), ainsi que des sites sensibles (ex : établissements de santé, lieux à forte fréquentation).

Cette surveillance est activée chaque année de mai à novembre pendant la saison active de ce moustique.

Déploiement d'un réseau de pièges pondoirs dans l'Aube (10)

Dans l'Aube, l'ARS Grand Est a confié la mise en place des mesures de surveillance et de lutte au Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA).

Un réseau de 13 pièges pondoirs est installé sur le département, répartis sur des sites stratégiques, sensibles et/ou à forte fréquentation.

Les pièges sont relevés toutes les 4 semaines et les échantillons récupérés font l'objet d'une analyse.

La surveillance entomologique correspond au premier niveau d'intervention en matière de lutte antivectorielle. La détection du moustique tigre assortie de cas de maladies qui y sont liées entraînent des enquêtes de terrain et des interventions drastiques pour empêcher toute propagation. **Rappelons qu'à ce jour, le moustique tigre n'a jamais été identifié dans le département de l'Aube.**

Pour assurer au mieux l'ensemble de ces missions, le SDDEA s'est associé avec la FREDON Grand Est, apportant un appui pour la reconnaissance du moustique.

Comment signaler la présence du moustique tigre ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant de compléter les actions mises en place. Ainsi, les particuliers qui pensent avoir observé un moustique tigre peuvent le signaler sur le site www.signalement-moustique.anses.fr.

Un questionnaire permet de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre et, dans ce cas, le signaler sur le site.

Les opérateurs habilités sont chargés du traitement de ces signalements, ce qui permet de connaître la progression de ce moustique sur le territoire. Plusieurs signalements ont été adressés ces dernières semaines et se sont avérés négatifs.

Pour plus d'informations sur la lutte antivectorielle, rendez-vous sur le site de :

- ARS Grand Est : > Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > [Moustique tigre et maladies vectorielles](#)
- SDDEA : <https://www.sddea.fr/competences/demoustication/>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tous acteurs

L'objet de la campagne de communication du SDDEA et l'ARS Grand-Est en partenariat avec la FREDON, est d'opérer une prise de conscience du grand public face à un insecte potentiellement vecteur de maladies graves : nous devons tous être acteurs de cette lutte anti-vectorielle :

- En agissant de manière simple au quotidien (objet de la campagne de sensibilisation portée par le SDDEA, l'ARS Grand-Est, ...) – il est de la responsabilité de tous d'adopter les bons gestes pour éviter l'implantation du moustique tigre sur notre territoire
- En participant à l'observation des moustiques.

Contacts presse :



Laura PHILIS
Tél : 03.83.39.29.76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr



Aurore GRASSET
Tél : 03 25 83 27 44
Port. : 06 47 03 04 88
aurore.grasset@sddea.fr